

Promouvoir une écologie positive**P3****Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral****T100**

La Commission Permanente,

- VU** la directive n° 92/43/CEE du Conseil de la Communauté européenne en date du 21 mai 1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- VU** la directive n° 2000/60/CE du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- VU** le Règlement 2021/783 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L211-7, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L110-3, L333-1 et suivants, R333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,

- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Plan régional en faveur de la haie 2024-2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant stratégie régionale pour la Biodiversité 2024-2030,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif, notamment en son programme T100 « Biodiversité et littoral » et attribuant les dotations régionales statutaire 2024 aux Parcs Naturels Régionaux,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 avril 2023 approuvant la convention type relative à la préservation de la Biodiversité,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 avril 2023 approuvant la convention conclue avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 avril 2023 approuvant la convention conclue avec la Coordination Régionale de la Ligue pour la Protection des oiseaux des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 avril 2023 approuvant la convention conclue avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 17 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1 conclu avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant les contrats de parc des Parcs naturels régionaux de Brière, Loire-Anjou Touraine, Normandie-Maine et Marais Poitevin,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant type relatif à la convention de partenariat 2023-2025,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant n°2 conclu avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant n°1 conclu avec la Coordination régionale de la Ligue de Protection des Oiseaux des Pays de la Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Anjou,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant n°1 conclu avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 approuvant le règlement « Pays de la Loire Bocage »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 1^{er} octobre 2024 approuvant l'avenant n°2 conclu avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** la convention de partenariat 2023-2025 signée le 03 mai 2023 avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** la convention de partenariat 2023-2025 signé le 03 mai 2023 avec la Coordination Régionale de la Ligue pour la Protection des oiseaux des Pays de la Loire,
- VU** la convention de partenariat 2023-2025 signé le 03 mai 2023 avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 28 novembre 2023 avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 29 avril 2024 avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,
- VU** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 29 avril 2024 avec la Coordination Régionale de la Ligue pour la Protection des oiseaux des Pays de la Loire,
- VU** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 29 avril 2024 avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 14 octobre 2024 avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,
- VU** l'accord de subvention LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr signé le 27 novembre 2023 et ses annexes dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE,
- VU** l'accord de consortium LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr pour la mise en œuvre du projet LIFE BIODIV'France, approuvé en Commission Permanente du 22 novembre 2024 et signé le 20 janvier 2025
- VU** la convention de subvention OFB-24-1093 LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr relative au cofinancement des actions LIFE BIODIV'France, approuvée en Commission Permanente du 7 février 2025 et signée le 14 mars 2025,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Espaces naturels labellisés

Parcs naturels régionaux : programmes d'actions 2025 au titre du Contrat de Parc 2024-2026

Parc naturel régional de Brière

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025 du Parc naturel régional de Brière, présenté en annexe 1 ;

D'ATTRIBUER

au Parc naturel régional de Brière les subventions telles que présentées en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 52 482 € et une autorisation de programme d'un montant de 46 780 € au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité ».

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine présenté en annexe 2 ;

D'ATTRIBUER

au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine les subventions telles que présentées en annexe 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 137 080 € et une autorisation de programme d'un montant de 110 390 € au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité ».

Parc naturel régional Normandie-Maine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025 du Parc naturel régional Normandie-Maine présenté en annexe 3 ;

D'ATTRIBUER

au Parc naturel régional Normandie-Maine les subventions telles que présentées en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 182 000 € et une autorisation de programme d'un montant de 140 988 € au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité ».

Parc naturel régional Marais Poitevin

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025 du Parc naturel régional Marais Poitevin présenté en annexe 4 ;

D'ATTRIBUER

au Parc naturel régional Marais Poitevin les subventions telles que présentées en annexe 4 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 78 764 € et une autorisation de programme d'un montant de 152 100 € au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2025 pour les programmes d'actions 2025 des quatre Parcs naturels régionaux ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5 a des règles d'attribution et de versement des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021.

2 – Soutenir l'action des acteurs pour la biodiversité

Partenaires Biodiversité 2023-2025 – Année 2025

D'APPROUVER

la programmation 2025 des partenariats en faveur de la biodiversité, présentée en annexe 5 ;

D'APPROUVER

les avenants types aux conventions types 2023-2025, présentés en annexes 6 ;

D'AUTORISER

la Présidente à les signer ;

D'APPROUVER

l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2023-2025 avec l'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, présenté en annexe 7 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 avec la Coordination régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux et la LPO Anjou, présenté en annexe 8 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'APPROUVER

l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2023-2025 avec la Fédération régionale des Chasseurs, présenté en annexe 9 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

3 – Plan Haie

LIFE Biodiv'France

D'APPROUVER

le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt LIFE Biodiv'France figurant en annexe 10.

4 - Ajustements administratifs

Modification intitulé opération

D'APPROUVER

la modification de l'intitulé de l'opération 19D07925 par « Actions relatives à la Stratégie Régionale Biodiversité et aux compétences régionales associées » au lieu de « Manifestation régionale Pays de la Loire Grandeur Nature » afin de prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la Stratégie Régionale Biodiversité, dans le cadre des affectations votées par délibération des Commissions permanentes lors des sessions des 27 septembre 2019 et 06 mai 2022.

Annulation de subventions

D'ANNULER

la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 en ce qu'elle attribuait une subvention de 3 000 € au Syndicat mixte du Parc naturel de Brière pour l'action intitulée « Thèse CIFRE changement climatique - inventaire flore » (arrêté n° 2023_02178).

D'ANNULER

la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 en ce qu'elle attribuait une subvention de 3 000 € au Syndicat mixte du Parc naturel de Brière pour l'action intitulée « Thèse CIFRE changement climatique » (arrêté n° 2024_01602).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Lydie BERNARD, Philippe BARRÉ, Claire HUGUES, Véronique MAHÉ.

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs